



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

football

Question écrite n° 86191

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, chargé des sports sur la décision de la ligue professionnelle de football de fixer dès à présent le nombre de clubs descendant de 1ère division en 2ème division à 3 et celui des clubs de 2ème division pouvant accéder en 1ère division à 2. Cette décision n'est pas sans effet sur l'ensemble des clubs des autres divisions puisque fermant un peu plus la compétition nationale. Elle vise à préserver à un moment donné le modèle économique de ceux qui ont accédé à l'« élite » professionnelle. Parallèlement la gouvernance du service public du football (cf l'article L 100-2 du code du sport) continue de poser problème puisque le président de la fédération française de football délégitime des prérogatives de l'État est désigné à 37 % par une quarantaine de clubs professionnels alors même que l'ensemble des clubs amateurs regroupant environ 15 000 clubs et 2 millions de licenciés, sans compter des centaines de milliers de bénévoles, n'y participent pas. Ainsi dans un modèle de démocratie et de concurrence « limitées », elle lui demande sur ces deux points les initiatives qu'entend prendre le Gouvernement pour maintenir une plus grande compétition entre clubs professionnels et assurer une meilleure représentation du football amateur dans la désignation des instances.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86191

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2015](#), page 5722

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)